



# L'incarcération des parents délinquants nuit-elle à leur famille?

**Rafael A. Mangual**

Rafael A. Mangual est directeur adjoint du département politique juridique au Manhattan Institute for Policy Research et rédacteur en chef adjoint du City Journal

## Résumé

Une critique courante, et émotionnellement puissante, de l'incarcération des délinquants, est qu'elle nuit aux enfants en les séparant de leurs parents et de leurs frères et sœurs - principalement les pères et les frères, puisque les hommes représentent plus de 90 % des détenus.

Pourtant, l'affirmation selon laquelle l'incarcération d'un individu est, dans la plupart des cas, préjudiciable à sa famille - et en particulier aux enfants à charge - repose sur l'hypothèse selon laquelle ces délinquants sont capables d'être de véritables soutiens de famille et ont un rôle positif auprès de leurs enfants.

Cette hypothèse n'est pas corroborée par les données disponibles. Au contraire, de nombreuses études laissent penser que l'incarcération d'un parent criminel pourrait avoir des effets globalement bénéfiques pour leurs enfants.



Cet article a été originellement publié dans le *City Journal*, Winter 2020, sous le titre «*Fathers, families, and incarceration*». Traduit de l'américain par Laurent Lemasson

\*\*\*

Une critique courante, et émotionnellement puissante, de l'incarcération aux États-Unis, est qu'elle nuit aux enfants en les séparant de leurs parents et de leurs frères et sœurs - principalement les pères et les frères, puisque les hommes représentent plus de 90 % des détenus -, privant ainsi les familles de soutiens, de modèles et de sources de revenu. « Plus de 2,3 millions de personnes sont incarcérées aux États-Unis », écrit Alicia Garza, cofondatrice de Black Lives Matter, dans un essai publié par le Brennan Center for Justice<sup>1</sup>. « Ce sont 2,3 millions de familles qui ont été déchirées. » Dans ce même rapport du Brennan Center, Van Jones, cofondateur de l'initiative #Cut50 visant à réduire de moitié la population carcérale, fait des déclarations similaires. En plus de « perpétuer l'ignoble héritage du racisme », affirme Jones, l'emprisonnement « déchire les familles ».

De nombreux candidats Démocrates à l'élection présidentielle font écho à ces arguments. Dans son plan de réforme de la justice pénale, la sénatrice Elizabeth Warren déplore : « un enfant noir sur dix a un parent incarcéré »<sup>2</sup>. Joe Biden suggère de permettre aux « délinquants non violents qui sont chargés de famille de purger leur peine grâce à une surveillance à domicile ». Ces propositions visent à résoudre le problème que « les enfants dont les parents sont incarcérés ont tendance à moins bien réussir à l'école, à souffrir d'anxiété et de dépression, et à développer des problèmes de comportement », comme le dit Bernie Sanders<sup>3</sup>.

Certains, à droite, ont avancé des arguments similaires. Dans un discours prononcé à la Heritage Foundation, le sénateur Mike Lee a fait remarquer qu'« une majorité de prisonniers sont également des parents, dont la plupart vivaient avec leurs enfants mineurs avant leur arrestation ou leur incarcération »<sup>4</sup>. Il a critiqué une « approche pénitentiaire du châtement » qui « coupe les liens des délinquants avec leur famille ».

À New York, la croyance selon laquelle l'incarcération a presque toujours un effet négatif pour les familles - en particulier pour les enfants - pourrait bientôt influencer les décisions prises par la justice pénale. Membre actif du mouvement des « procureurs réformateurs », le procureur de Brooklyn, Eric Gonzalez, a récemment dévoilé son initiative « Justice 2020 », qui reflète sa conviction que l'incarcération a « eu pour effet de déstabiliser les familles »<sup>5</sup>.

Même certains juges y adhèrent. Le 4 octobre 2019, des agents de la police de New York ont répondu à une alerte du système ShotSpotter de la ville, qui signale les fusillades directement à la police. La police dit être arrivée sur les lieux de la fusillade à temps pour observer Shakeil Chandler, 32 ans, en train de pousser du pied sous une voiture un revolver .357 Magnum ; ils l'ont arrêté pour possession illégale d'arme. Comme beaucoup de personnes accusées de délits violents graves, Chandler avait déjà eu à faire avec la justice. Selon le New York Post<sup>6</sup>, il était un membre bien connu du gang des Crips et

Une critique courante, et émotionnellement puissante, de l'incarcération aux États-Unis, est qu'elle nuit aux enfants en les séparant de leurs parents et de leurs frères et sœurs - principalement les pères et les frères, puisque les hommes représentent plus de 90% des détenus.

1 [https://www.brennancenter.org/sites/default/files/publications/2019\\_EndingMassIncarceration\\_digital.pdf](https://www.brennancenter.org/sites/default/files/publications/2019_EndingMassIncarceration_digital.pdf)

2 <https://medium.com/@teamwarren/rethinking-public-safety-to-reduce-mass-incarceration-and-strengthen-communities-90e8591c6255>

3 <https://berniesanders.com/issues/criminal-justice-reform/>

4 <https://www.lee.senate.gov/public/index.cfm/speeches?ID=1B271E6A-5CEF-46B7-AB7F-86C47523C20B>

5 <http://www.brooklynda.org/wp-content/uploads/2019/03/Justice2020-Report.pdf>

6 <https://nypost.com/2019/10/23/convicted-killer-released-without-bail-by-judge-with-political->

De nombreux éléments laissent au contraire penser que les difficultés de ces enfants - que ce soit à l'école ou dans d'autres domaines de leur vie - ont moins à voir avec l'incarcération de leurs parents qu'avec le comportement qui a conduit à cette incarcération.

avait purgé près de dix ans de prison pour un homicide involontaire commis lors d'une fusillade en 2006 dans le Queens, avant de bénéficier d'une libération conditionnelle en 2014. Bien que connaissant le parcours criminel de Chandler, la juge du tribunal pénal du Bronx, Jeanine Johnson, l'a libéré sans caution, citant pour justifier sa décision une recommandation de l'Agence de justice pénale de la ville de New York, et notant qu'il avait « *la garde exclusive de son enfant* ».

Pourtant, l'affirmation selon laquelle l'incarcération d'un individu est, dans la plupart des cas, préjudiciable à sa famille - et en particulier aux enfants à charge - repose sur l'hypothèse selon laquelle ces individus sont capables d'apporter un véritable soutien émotionnel et des sources fiables de revenus. Les preuves manquent pour corroborer cette hypothèse. De nombreux éléments laissent au contraire penser que les difficultés de ces enfants - que ce soit à l'école ou dans d'autres domaines de leur vie - ont moins à voir avec l'incarcération de leurs parents qu'avec le comportement qui a conduit à cette incarcération.

Le fait que la présence d'un parent dans la vie d'un enfant soit bénéfique semble dépendre fortement du fait que ce parent s'engage ou non dans des niveaux élevés de « comportement antisocial ». Par cette expression, les chercheurs entendent généralement le fait de ne pas se conformer aux normes sociales, d'être menteur, d'agir de manière impulsive, imprudente, sans égards pour autrui, de faire preuve de niveaux élevés d'irritabilité et d'agressivité, et souvent de n'avoir pas de remords après s'être mal conduit. Les études sur la transmission intergénérationnelle du comportement antisocial suggèrent que la présence de parents qui adoptent un tel comportement peut être encore pire pour un enfant que l'absence d'un parent pro-social. « *Les comportements antisociaux des pères étaient associés à une augmentation des problèmes de comportement des enfants, que cela soit dans la dimension de l'extériorisation ou dans celle de l'intériorisation, avec une corrélation plus forte dans les familles où les pères étaient présents* », selon une étude publiée dans le **Journal of Abnormal Child Psychology**<sup>7</sup>. Ces résultats, avertissent les auteurs de l'étude, « doivent inciter à la prudence dans les politiques et les programmes qui cherchent à augmenter de manière indiscriminée le nombre de mariages ou l'implication des pères sans prêter attention aux comportements des pères ».

Cette conclusion concorde avec des travaux antérieurs menés par Sara Jaffee, professeur de psychologie à l'Université de Pennsylvanie et auteur principal d'un article publié dans le journal **Child Development**, qui a constaté que « *la qualité de l'engagement du père importe plus que sa simple présence* », et que les enfants qui vivent avec des pères qui « *s'engagent dans des niveaux très élevés de comportement antisocial* » vont continuer à se comporter « *de manière significativement pire* » que « *leurs pairs dont les pères s'engagent également dans des niveaux élevés de comportement antisocial mais ne résident pas avec leurs enfants* »<sup>8</sup>. Jaffee ajoute que « *les avantages de grandir dans une famille biparentale peuvent être annulés lorsque l'un des parents ou les deux ont une longue histoire de comportement antisocial* ».

Pour un exemple frappant de ce que peut être un comportement de ce genre, prenons un cas récent de violence familiale, qui s'est produit en public et qui a fait le tour du pays l'été dernier<sup>9</sup>. L'incident s'est produit au Village des Jouets, dans le parc Disneyland de Californie, et a été filmé. La vidéo commence avec un homme en t-shirt rouge qui se dispute avec une femme et qui l'insulte. La femme est debout à côté d'un autre homme et tient une poussette dans laquelle deux jeunes enfants sont attachés. La femme crache sur l'homme en t-shirt rouge, qui réplique en la frappant à plusieurs reprises au visage avant de s'en prendre au compagnon de celle-ci. Les deux hommes s'affrontent et échangent brièvement des coups, chacun prenant néanmoins le temps de frapper la compagne de l'autre. À ce moment, la compagne de l'homme au t-shirt

connections/

7 <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21360188>

8 <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/12625439>

9 <https://www.youtube.com/watch?v=l7gtoLmHd5w>

rouge commence à se battre avec la femme qui lui a craché dessus. Tout au long de la vidéo, on peut voir et entendre des enfants pleurer en arrière-plan.

À un moment donné, durant les presque quatre minutes que dure cette vidéo éprouvante, on voit une femme plus âgée qui tente de se lever de son fauteuil roulant électrique pour s'interposer entre les deux jeunes femmes. Elle est mise KO et a besoin d'aide pour se relever. Il s'avère que la femme plus âgée est la mère de l'homme en chemise rouge. En apprenant que sa compagne avait (par inadvertance) assommé sa mère, l'homme en chemise rouge, qui semblait se calmer, agresse maintenant sa compagne - mais pas avant d'avoir à nouveau frappé à plusieurs reprises la femme avec laquelle il se disputait à l'origine, apparemment sa propre sœur. Ce n'est qu'à ce moment que d'autres clients se décident enfin à intervenir.

Cet incident donne un aperçu inquiétant de ce que voient et entendent les enfants qui vivent dans des environnements antisociaux - et de ce qu'ils pourraient apprendre par la suite. L'exposition à des parents très antisociaux augmente la probabilité qu'un enfant développe de graves problèmes de comportement, qui, selon Jaffee et ses coauteurs, « sont fortement corrélés à une série de conséquences négatives à l'adolescence et à l'âge adulte ... parmi lesquelles le décrochage scolaire, la procréation chez les adolescentes, la délinquance et le chômage ». L'exposition à de tels comportements semble être criminogène pour les enfants, c'est-à-dire qu'elle induit chez eux des comportements délinquants.

La question est de savoir s'il existe un recoupement significatif entre le genre d'hommes qui s'engagent dans des niveaux élevés de comportement antisocial et ceux qui se retrouvent souvent derrière les barreaux. Et la réponse est un oui sans ambiguïté. Comme l'observent Jaffee et ses collaborateurs, « les pères fortement antisociaux ont significativement plus de chances » d'être diagnostiqués avec un trouble de la personnalité antisociale (ASDP). Et on sait depuis longtemps que l'ASPD est très répandu parmi les détenus (Il convient de souligner que l'homme en t-shirt rouge dans la vidéo tournée à Disneyland - qui se nomme Avery Robinson- a un « casier judiciaire dans plusieurs Etats », comme l'a noté un juge qui a rejeté la demande de Robinson pour une caution plus faible<sup>10</sup>).

Selon un article paru en 2002 dans *The Lancet*, sur 19 000 prisonniers masculins examinés dans 12 pays, près de la moitié avaient un trouble de la personnalité antisociale<sup>11</sup>. Cette enquête a révélé que les prisonniers étaient « environ dix fois plus susceptibles d'avoir un trouble de la personnalité antisociale que la population générale », et cette estimation pourrait être sous-estimée. Un article paru en 2016 dans *Translational Psychiatry* a noté que, si seulement entre 1 et 3 % du grand public souffre d'ASPD, ce trouble a une prévalence de « 40 à 70 % parmi les populations carcérales »<sup>12</sup>.

Un élément intéressant dans la recherche concernant l'ASPD chez les détenus est la prévalence parmi ceux-ci d'une comorbidité liée à la consommation de produits stupéfiants (SUD – Substance Use Disorder). Une étude publiée dans les *Annals of Clinical Psychiatry* a révélé que « les délinquants atteints d'ASPD sont beaucoup plus susceptibles d'avoir d'autres types de maladies mentales », notamment des taux élevés de consommation de substances stupéfiantes<sup>13</sup>. De plus, les délinquants souffrant d'ASPD et de SUD comorbide semblent présenter une dangerosité plus grande que les délinquants souffrant uniquement d'ASPD. Une étude espagnole indique que les détenus souffrant à la fois d'ASPD et d'un SUD ont « tendance à commettre des crimes plus violents »<sup>14</sup>.

Une étude de 2008 portant sur des patients ayant proféré des menaces contre d'autres

L'exposition à des parents très antisociaux augmente la probabilité qu'un enfant développe de graves problèmes de comportement, qui, selon Jaffee et ses coauteurs, « sont fortement corrélés à une série de conséquences négatives à l'adolescence et à l'âge adulte

10 <https://losangeles.cbslocal.com/2019/07/23/three-family-members-charged-in-disneyland-brawl-caught-on-video/>

11 <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0140673602077401>

12 <https://www.nature.com/articles/tp2016155>

13 [http://www.antonioacasella.eu/archipsy/Black\\_aspd\\_2010.pdf](http://www.antonioacasella.eu/archipsy/Black_aspd_2010.pdf)

14 <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/27644099>

personnes a révélé que ceux qui présentaient les « *risques les plus élevés [de commettre ultérieurement des actes violents] étaient les consommateurs de substances illicites* »<sup>15</sup>. Une autre étude note que les malades psychiatriques souffrant de « *divers troubles de la personnalité et de toxicomanie comorbide ... représentent un groupe à haut risque de violence dans les établissements où ils sont internés ainsi que de comportements violents répétitifs lorsqu'ils sont en liberté.* »<sup>16</sup>. Ce qui rend ces conclusions si importantes, c'est que les délinquants condamnés pour violation de la législation sur les stupéfiants (et en particulier les toxicomanes) ont été l'objet d'une attention particulière de la part des réformateurs anti-incarcération.

Étant donné que l'exposition à des pères très antisociaux est préjudiciable aux enfants et associée à une foule de conséquences négatives, et que d'autre part près de la moitié des détenus, si ce n'est plus, sont atteints d'ASPD, se pourrait-il que l'incarcération puisse parfois avoir un impact positif sur les familles ? Là encore, des études récentes laissent penser que la réponse pourrait être oui.

Selon un article en cours d'élaboration, « *Contrairement aux idées reçues, l'incarcération des parents a des effets bénéfiques sur les enfants, réduisant leur probabilité d'incarcération de 4,9% et améliorant leur statut socio-économique à l'âge adulte (...)* L'incarcération d'un frère ou d'une sœur entraîne une réduction similaire de l'activité criminelle ». L'article, qui s'intitule « *Les effets de l'incarcération des parents et des frères et sœurs : ce que nous apprend l'exemple de l'Ohio* », a été rédigé par des chercheurs de l'Université de Chicago, de l'Université de Berkeley et de l'Université de Californie du Sud. Les chercheurs ont étudié un échantillon d'enfants dont les parents se trouvaient à la frontière de l'incarcération, c'est-à-dire que leur statut carcéral dépendait fortement de la clémence ou de la sévérité des juges traitant leurs dossiers. Ils ont mesuré non seulement les différences entre les enfants dont les parents ou les frères et sœurs sont incarcérés et ceux qui ne le sont pas, mais aussi la part de ces différences attribuable à l'incarcération.

**«Contrairement aux idées reçues, l'incarcération des parents a des effets bénéfiques sur les enfants, réduisant leur probabilité d'incarcération de 4,9% et améliorant leur statut socio-économique à l'âge adulte.»**

Les auteurs avancent plusieurs explications possibles au fait que les enfants pourraient bénéficier de l'incarcération d'un membre de la famille, explications qui diffèrent selon que le membre de la famille incarcéré est un père ou une mère ou bien un frère ou une sœur. L'étude a montré que les avantages de l'incarcération d'un parent pour les enfants étaient moins dus au fait que ce parent disparaissait de leur vie quotidienne qu'à l'effet dissuasif, pour l'enfant, d'être témoin de l'application de sanctions pénales. Cette conclusion pourrait toutefois refléter le fait que les parents de l'échantillon étaient, pour la plupart, impliqués dans des petits délits, liés à la drogue et à l'atteinte à la propriété ; l'effet de l'éloignement d'un parent engagé dans des activités criminelles plus graves pourrait être plus prononcé. Contrairement aux effets de l'incarcération des parents, les effets positifs de l'incarcération d'un frère ou d'une sœur étaient « *concentrés presque exclusivement sur le court terme* », c'est-à-dire « *tant que le frère ou la sœur est encore incarcéré(e)* ». Les auteurs notent que cela « *reflète le fait que la suppression d'une influence criminogène - par opposition à la dissuasion - est le mécanisme causal le plus important [dans le cas de l'incarcération d'un frère ou d'une sœur], sans doute parce que les frères et sœurs peuvent fortement s'influencer mutuellement pour commettre des délits ou au contraire pour s'en abstenir* ».

Ces conclusions ressemblent à celles d'autres études réalisées aux États-Unis et ailleurs. Dans une étude sur les parents incarcérés vivant avec leurs enfants, en Caroline du Nord, le professeur Stephen Billings, de l'université du Colorado, a constaté que « *faire disparaître par l'incarcération des modèles négatifs potentiels est bénéfique pour les enfants* », notamment en termes de comportement à l'école. En Norvège, un article conclut à « *une réduction de 32 % sur une période de quatre ans de la probabilité qu'un frère cadet soit accusé d'un crime si son frère aîné est incarcéré* »<sup>17</sup>. L'économiste Carolina Arteaga a constaté, dans une étude de 2018 sur l'incarcération en Colombie,

15 <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/17922941>

16 <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/20562756>

17 <https://econweb.ucsd.edu/~gdahl/papers/incarceration-spillovers.pdf>

que « sous réserve de condamnation, l'incarcération des parents augmente de 0,8 le nombre d'années d'études pour les enfants dont les parents sont à la frontière de l'incarcération »<sup>18</sup>.

Bien qu'elles ne permettent pas d'apporter une réponse définitive, ces données concernant la question de savoir si et dans quelle mesure l'incarcération nuit aux enfants et aux familles vont à l'encontre des arguments des partisans de la réduction de la population carcérale. Plusieurs études suggèrent que l'exposition à des parents et à des frères et sœurs très antisociaux nuit aux enfants sur le long terme et que ces effets préjudiciables l'emportent sur les effets négatifs de la perte d'un parent criminel. La question de savoir ce qu'il convient de faire pour les enfants confrontés à ces situations est un débat qui vaut vraiment la peine d'être mené.

**Ces données concernant la question de savoir si et dans quelle mesure l'incarcération nuit aux enfants et aux familles vont à l'encontre des arguments des partisans de la réduction de la population carcérale.**

---

18 <https://www.semanticscholar.org/paper/The-Cost-of-Bad-Parents%3A-Evidence-from-the-E%EF%AC%80ects-Arteaga/b671b89cf142297b8f0a8e67b21925bfbe32fe99>